

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2014

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 08

Mmes Germaine KERN, Eliane PETER, Myriam MORRI et Valérie
SCHOENENBERGER
MM. Yves KLEIN, Francis RUEFF et James VALLEE

Absents excusés :

- Mme Danielle ANDRES donnant procuration de vote à Mme Germaine KERN
- M. Olivier ROMINGER donnant procuration de vote à M. Yves KLEIN

Le Conseil Municipal désigne M. Francis RUEFF en qualité de secrétaire de séance.

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial.

- ✓ Approbation du P.V. du 21 février 2014
- ✓ Vote des taux d'imposition 2014
- ✓ Décisions modificatives
- ✓ Cession de véhicule et matériel de secours au SIVU du CPI du Chauvelin

.../...

N° 29 - Approbation du P.V. du 21 février 2014

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

Il convenait toutefois de lire dans :

- « nombre de Conseillers présents : MM Yves KLEIN et Olivier ROMINGER »
- page 9, point 25, « demande qu'un suivi financier des coupes et travaux soit effectué régulièrement »

Les pages seront corrigées et adressées à tous les Conseillers.

N° 30 - Vote des taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement de maintenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé "ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014", à savoir :

TAUX

TAXE D'HABITATION	16,09 %
FONCIER BATI	20,23 %
FONCIER NON BATI	73,29 %

N° 31 - Décisions modificatives N° 01/2014 – Budget communal

FONCTIONNEMENT	Article	Montant €
Dépenses	022	- 1 118.00
	023	4 340.00
	6542	100.00
Recettes	7311	1 042.00
	778	2 280.00

.../...

INVESTISSEMENT	Article	Montant €
Dépenses	020	- 3 780.00
	2183	3 200.00
	2313 /35	1 320.00
	2315/46	3 600.00
Recettes	021	4 340.00

N° 32 - Cession de véhicule et matériel de secours au SIVU du CPI du Chauvelin

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIVU de Husseren-Wesserling-Mollau a été étendu et qu'il s'intitule désormais le SIVU du CPI du Chauvelin.

Afin d'organiser au mieux les interventions de secours, les 5 Communes (Fellingering, Urbès, Storckensohn, Husseren-Mollau) ont proposé de mettre à disposition de ce SIVU les véhicules et tout le matériel leur appartenant.

Une partie de ce matériel sera stockée et entreposée dans le local du CPI au Parc de Wesserling, l'autre partie sera destinée à la vente.

D'un commun accord, chaque Commune céderai, à l'euro symbolique, tous les véhicules et matériels au SIVU du CPI du Chauvelin.

M. le Maire propose donc de céder le véhicule ainsi que tout le matériel de secours de la Commune de Mollau à l'euro symbolique au SIVU du CPI du Chauvelin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder le véhicule ainsi que tout le matériel de secours inventorié dans la Commune de Mollau au SIVU du CPI du Chauvelin, à l'euro symbolique.
- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la vente de ces biens.

.../...

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Permanence Plate-forme des déchets verts

James VALLE se propose pour le 15 mars 2014 les autres dates seront complétées par le prochain Conseil.

- Location d'un appartement communal

Le Maire informe qu'un éventuel locataire est venu se présenter afin de louer l'appartement communal sis 29 rue principale. Cet appartement vient d'être rafraîchi par L'Agent Technique et le CAE suite à la résiliation du bail par l'ancien locataire.

Le Maire propose de fixer le loyer à 200 € par mois auxquels s'ajouteraient 50 € par mois de frais de chauffage, ainsi que le remboursement des frais de consommation d'eau et d'électricité à la Commune.

Le bail démarrerait le 1^{er} avril pour une durée d'un an renouvelable. Une caution de 300 € sera demandée.

Le Conseil interrogé à ce sujet, accepterait de louer cet appartement pour un loyer de 200 € par mois, plus 50 € de frais de chauffage et le remboursement des frais de consommation d'eau et d'électricité à la Commune.

- Permanence Bureau de vote

En cas de 2^{ème} tour, il faut des volontaires pour tenir le bureau de vote.

- Haut-Rhin propre

Le Maire informe d'ores et déjà que les dates retenues par le Conseil Général pour l'Opération Haut-Rhin propre sont les 4, 5 et 6 avril 2014.

Clôture de la séance à 21h15.